

# Règlement du jeu concours

## Article 1 : Société organisatrice

Utopia Sa société anonyme ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 29756 (dénommée ici Kinopolis Luxembourg), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 11-11-2019 08:00 au 31-01-2020 23:59. L'opération est intitulée « Escape Game Kinopolis Business ».

Cette opération est accessible via la page : [https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis\\_kirchberg/?configuration=luxembourg](https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis_kirchberg/?configuration=luxembourg)

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute société inscrite au registre de commerce des pays suivants : Luxembourg, Allemagne, Belgique et France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Kinopolis Business Luxembourg. Ce qui sous-entend que toute personne physique qui souhaite participer le fera au nom de sa société. Si le participant est tiré au sort, le gain sera remis à l'entreprise dans laquelle le participant exerçait officiellement ses fonctions au moment de sa participation. Kinopolis Luxembourg se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants et leur lien avec la société.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. Les personnes n'ayant pas justifié de leur lien avec la société pour laquelle ils jouent ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se rendre sur la visite virtuelle de Kinopolis Business, et commencer l'escape game
  2. Trouvez les indices permettant d'arriver à la dernière étape
  3. Trouver le mot clé permettant de participer au tirage au sort
  4. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jeu-concours mais peut revenir pour inviter ses amis.
  - Le jeu sera organisé du 11-11-2019 08:00 au 31-01-2020 23:59.

Le tirage au sort se déroulera le 3 février 2020

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : [https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis\\_kirchberg/?configuration=luxembourg](https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis_kirchberg/?configuration=luxembourg)

## **Article 4 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué.

Le jeu sera clôturé le 31 janvier 2020 et le tirage au sort se fera parmi les participants ayant donné leurs coordonnées à la fin du jeu réussi.

La décision de l'organisateur en ce qui concerne la désignation du gagnant est définitive et irréversible. Le gagnant sera annoncé sur la page LinkedIn de Kinopolis Business Luxembourg :

<https://www.linkedin.com/company/kinopolis-business-luxembourg/>

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

En cochant la case prévue à cet effet le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication du nom de sa société publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Chaque participant s'engageant à jouer au nom de sa société, le lot remporté sera remis à la société dans laquelle le vainqueur exerce au moment de sa participation. Le lot remporté ne sera en aucun cas cessible à une autre personne morale.

## **Article 5 : Dotations**

Le Jeu est composé de la dotation suivante

- La location d'une salle de maximum 194 places à Kinopolis Kirchberg ou Kinopolis Belval pour une durée maximale de 3h00 en matinée (de 8h00 à 12h00) et 2h30 en après-midi et soirée (de 12h00 à 00h00). Cela comprend la mise à disposition de la salle, du projecteur numérique, la diffusion d'une présentation sur écran, 2 micros mais HF, un pupitre avec micro col de Cygne pour une valeur maximale de 1400 € HT (1638 € TTC) comprenant uniquement des services fournis par Kinopolis Business, hors Food&Beverage.

## **Article 6 : Acheminement des lots**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **Article 7 : Validité des lots**

- Location de la salle – comprenant uniquement des services fournis par Kinopolis Business, hors Food&Beverage : jusque fin décembre 2020 – selon disponibilités

## **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

La participation au Jeu n'est en aucun cas liée à une obligation d'achat.

## **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « Concours Kinopolis Business » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à [https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis\\_kirchberg/?configuration=luxembourg](https://youreka-virtualtours.be/tours/kinopolis_kirchberg/?configuration=luxembourg) et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

## **Article 9 : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES, 14-16 Rue du Canal L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE (Esch-Uelzecht) à Luxembourg et peut être consulté en ligne sur le site <http://www.tapella-nilles.lu/fr/jeu-concours.html>. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : 45 Avenue John F. Kennedy 1855 Luxembourg Luxembourg

## **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom ...) et concernant leur société. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur devra confirmer qu'il accepte le règlement du jeu et qu'il accepte d'être recontacté dans le cadre de ce jeu en cochant les cases prévues à cet effet. Le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur en cochant une case prévue à cet effet. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez, expressément ou de manière automatisée, sont collectées et traitées par ou au nom de Kinopolis Group SA, dont le siège social est établi à 1020 Bruxelles (BELGIQUE), 20, Boulevard du Centenaire, enregistré à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0415.928.179, inscrit au RPM Bruxelles 622 315, avec adresse de correspondance à 9000 Gand (BELGIQUE), Moutstraat 132-146, et de ses filiales, ci-après dénommées conjointement « Kinopolis ».

Kinopolis collecte, enregistre et traite des données à caractère personnel en vue de :

- vous fournir les produits (tels que des cadeaux) et les services (tels que des événements) que vous avez commandés et vous informer ensuite, sur la base de nos intérêts légitimes, de nos produits et services ; le cas échéant nous pouvons également vous fournir des informations sur mesure à l'aide d'un profil que Kinopolis a obtenu sur la base de vos intérêts et en outre vous informer des produits et services qui sont proposés par des partenaires commerciaux de Kinopolis (pour ce dernier, uniquement après l'obtention de votre accord) ;
- assurer le suivi de nos prestations fournies et pouvoir répondre à vos observations et/ou questions concernant nos services et assurer l'administration de la clientèle et la gestion du contentieux et en général satisfaire à nos obligations légales notamment en matière comptables et fiscales ;
- pour vous informer à votre demande, comme client potentiel intéressé (tel que via nos Kinopolis Business newsletters) sur les produits et services, y compris les actions et les promotions, que Kinopolis propose ou qui sont proposés par des partenaires commerciaux de Kinopolis (moyennant l'obtention de votre accord) ;
- vous fournir à votre demande, comme client potentiel intéressé des informations sur mesure des produits et services de Kinopolis à l'aide d'un profil que Kinopolis a obtenu en fonction de vos intérêts ;
- analyser la satisfaction du client.

Kinopolis peut utiliser vos données à caractère personnel pour vous contacter directement, par pli postal, par téléphone ou par voie électronique, notamment par courriel ou par SMS. Lors de chaque communication par courriel, vous aurez la possibilité de vous « désinscrire » à tout moment .

Kinopolis conserve vos données à caractère personnel uniquement durant le délai nécessaire aux finalités décrites. En principe, vos données à caractère personnel sont supprimées cinq ans après votre dernière interaction active avec Kinopolis. Ainsi, nous évitons également la conservation d'informations non pertinentes. Etant donné que l'action en responsabilité contractuelle n'est prescrite qu'après 10 ans, nous archiverons pendant cette période certaines données à caractère personnel, et ce, uniquement à cette fin. Si d'autres obligations légales imposent une conservation de plus longue durée (notamment, en matière de conservation des factures), nous respecterons évidemment cette réglementation.

Kinopolis est ledit « responsable du traitement » des données à caractère personnel qui sont collectées via le site Web, les applications mobiles et les autres canaux.

Kinepolis a adapté sa politique relative à la protection des données personnelles conformément au règlement no 2016/679 sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 dans le document Privacy statement B2B consultable ici : <https://business.kinepolis.lu/privacy-policy/>. Ce texte expose d'une manière plus claire quelles données personnelles nous traitons de votre part et comment nous pouvons améliorer ainsi votre expérience de client, mais également comment vous pouvez consulter, corriger et effacer ces données. Vous pouvez consulter les détails de cette politique <https://business.kinepolis.lu/privacy-policy/>

En cas de manque de clarté ou de plaintes éventuelles, vous pouvez nous contacter par l'envoi d'un courriel à l'adresse [dpo@kinepolis.com](mailto:dpo@kinepolis.com) pour vos questions ou observations générales relatives à vos données à caractère personnel qui ne concernent pas l'exercice de vos droits tels que mentionné ci-avant aux points 8 et 9.

Pour des plaintes relatives au traitement de vos données à caractère personnel par Kinepolis, vous pouvez également vous adresser à la Commission Nationale pour la Protection des Données 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Tel. +352 2610 60 1, e-mail: [info@cnpd.lu](mailto:info@cnpd.lu), Website: <https://cnpd.public.lu/fr.html>.

### **Article 11 : Litiges**

En cas de litige, seuls les tribunaux de Luxembourg seront compétents.